



Le concepteur des génériques de plusieurs émissions et journaux diffusés sur les antennes de la Radio nationale CRTV, Isidore Modjo vient d'être dédommagé après plusieurs années de lutte acharnée pour obtenir le paiement de ses droits d'auteur.

C'est finalement le vendredi 11 octobre dernier que la décision du Premier ministre datant du 29 mars 2017 autorisant le paiement des droits d'auteur d'Isidore Modjo auteur- compositeur des génériques de certaines émissions diffusées sur les antennes de la radio nationale CRTV a été exécuté.

Isidore Modjo a reçu la totalité de somme que lui devait la Cameroon radio télévision depuis plusieurs années. Au total, 50 millions de Fcfa représentant ses droits d'auteur ont été mis à la disposition de l'auteur.

Par la même occasion le bénéficiaire a témoigné sa gratitude à l'endroit du Premier ministre chef du gouvernement pour son attention et sens de l'écoute durant ses années de lutte acharnée.

En rappel, l'artiste réclamait le paiement de ses droits dus à la conception des génériques de journaux et de plusieurs autres émissions de la radio nationale CRTV. Le Premier ministre avait instruit en mars dernier le ministre de la communication et le directeur général de la CRTV le

paiement des droits de cet artiste à hauteur de 50 millions de FCFA. Une décision qui vient d'être exécuté.